

PROTOCOLE DE REPRISE DE LILLE METROPOLE HANDBALL CLUB AU 17 avril 2021

APPLICABLE AUX MINEURS ENCADRES par le LMHBCV



PROTOCOLE HYGIENIQUE GENERAL

Consignes générales données aux entraîneurs et licenciés, tous ont été destinataires du protocole sanitaire rédigé par la Fédération française de Handball ainsi que des consignes internes au club. :

- **L'utilisation de matériel personnel est impérative.**
- **La désinfection des mains, des ballons et de tout matériel utilisé durant les activités est impérative avant, pendant et après l'activité.**
- **Le port du masque est obligatoire lors de tous les déplacements hors de l'espace de jeu.**
- **Toute personne se trouvant dans l'espace collectif de plein air doit porter un masque en permanence. • Pas d'accès aux vestiaires pour cette période de reprise et jusqu'à nouvelles consignes.**
- **Présence d'un adulte référent à l'entrée du terrain, afin de faire respecter les consignes, sens de circulation, et pointage des enfants.**
- **Aucun parent n'est autorisé à entrer sur le terrain.**
- **Les enfants présents seront repris sur le listing du club afin de pointer les personnes présentes et pouvoir en cas de cluster communiquer la liste à l'ARS**
- **Une prise de température avec un thermomètre frontal sera mis en place pour chaque enfant entrant En cas de fièvre l'enfant ne sera pas autorisé à rentrer sur l'espace, et une information aux parents sera faite**

- un guide de reprise du handballeur fourni par la fédération sera envoyé à tous les adhérents afin que ces derniers se préparent.
- Les consignes seront également transmises aux adhérents afin qu'ils respectent le présent protocole

PROTOCOLE PENDANT LES ENTRAÎNEMENTS .

Conformément aux mesures annoncées par la fédération de handball .La reprise d'activités des mineurs au handball est désormais possible dans les conditions suivantes. :

- encadrement par un éducateur sportif ,
- formes adaptées sans contact physique,
- pas de limitation du nombre de participants en extérieur, dans un équipement municipal de plein air
- respect du protocole sanitaire : port du masque par les encadrants (deux personnes autorisées)
- port du masque en dehors du terrain pour les joueurs,
- l' ensemble des matériels utilisés sera désinfecté préalablement à la séance.
- Les produits, sont mis à disposition par le club (lingettes, gels, désinfectants et sacs poubelles pour les déchets).
- la désinfection des mains est impérative avant, pendant et après l'activité, rappel chaque entraîneur s'est vu attribuer une dotation .
- respect du protocole sanitaire pendant l'entraînement : distanciation, désinfection des mains, et du ballon avant , pendant et après la séance et en cas de contact avec le visage, et autant de fois que cela est nécessaire
- afin de respecter le couvre feu les entraînements devront être terminés pour 18h00. Le terrain de la cimaise sera fermé pour 18h45

DISPOSITIONS A RESPECTER PENDANT LES SEANCES .

(Suivant les consignes de la ffhb)

voir encadré ci dessous

- Les séances seront organisées autour de parcours individuels de motricité (haies, échelle de rythme, exercice de renforcement musculaire, exercice de course), pour permettre une reprise physique en toute sécurité.

- **Toute partie statique est soumis au respect des distances entre les personnes.(distanciation 2 mètres)**
- **Pas de match de handball, ou de situation de jeu pouvant engendrer des contacts.**
- **Chasubles, ballons et gourdes individuels sans prêt ou échange .**
- **Toutes les 20 minutes désinfections ballons et mains**

LES HANDBALLS

Nouvelles mesures au 3 avril 2021



FFHANDBALL

moins de 18 ans

EN SALLE



Dans l'attente de retourner dans une salle, la période est propice à la poursuite d'activités physiques individuelles (entretien, réathlétisation, préparation physique).

PLEIN AIR



Pratique de tous les handballs :

- ▶ dans l'espace public : **limité à 6 personnes**
- ▶ dans un équipement sportif de plein air : **sans limitation de personnes si la pratique est encadrée**
- ▶ **encadrée** sous des formes adaptées
- ▶ dans la limite de **10 km autour du domicile** de chacun des pratiquants
- ▶ **sans contact**
- ▶ l'encadrant veille au **protocole sanitaire** (absence de contact, désinfection mains et ballons)
- ▶ fin de l'activité permettant le retour des pratiquants avant le **couvre-feu de 19h**



plus de 18 ans

EN SALLE



Dans l'attente de retourner dans une salle, la période est propice à la poursuite d'activités physiques individuelles (entretien, réathlétisation, préparation physique).

PLEIN AIR



Pratique de tous les handballs :

- ▶ dans l'espace public : **limité à 6 personnes**
- ▶ dans un équipement sportif de plein air : **sans limitation de personnes si la pratique est encadrée**
- ▶ dans la limite de **10 km autour du domicile** de chacun des pratiquants
- ▶ **sans contact**
- ▶ l'encadrant veille au **protocole sanitaire** (absence de contact, désinfection mains et ballons)
- ▶ fin de l'activité permettant le retour des pratiquants avant le **couvre-feu de 19h**



pour tous

PRÉPARATION

Pour diminuer le risque important de blessure après un arrêt de pratique sportive, utilisez le guide de préparation [Conseils aux jeunes joueuses et joueurs avant la reprise du Handball](#) basé sur des exercices à faire à la maison trois ou quatre fois par semaine, ainsi qu'un travail d'endurance en course à pied.

Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport à partir du 8 avril 2021

CATÉGORIES	RÈGLEMENTATION SANITAIRE DANS LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN
ATTESTATION DE DÉPLACEMENT / JUSTIFICATIF DE DOMICILE	
Pratique sportive dans l'espace public (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes...)	
<p>Tout public</p>	<p>Toute activité sportive individuelle Dans un rayon maximal de 10 km autour du domicile* Une distanciation physique de 2 m doit être observée excluant toute pratique collective. Les rassemblements dans l'espace public de plus de 6 personnes sont interdits.</p>
<p>Sportifs professionnels et de haut niveau, publics en formation professionnelle</p> <p>Sportifs sur liste ministérielle catégories Élite, Séniors et Relève, formation universitaire ou professionnelle</p> <p>Sportifs espoirs, collectifs nationaux et autres membres des structures du Projet de performance fédéral</p>	<p>Autorisé</p> <p>Dérogation au couvre-feu, à la distanciation physique de 2 m, à la limitation de 6 personnes et à la distance de 10 km du domicile.</p> <p>Dérogation à la distanciation physique de 2 m et à la limitation de 6 personnes. Respect du couvre-feu et de la distance de 10 km autour du domicile.</p>
<p>Autres publics prioritaires</p> <p>Personnes disposant d'une prescription médicale APA</p> <p>Personnes à handicap reconnu MDPH avec encadrement nécessaire</p>	<p>Autorisé</p> <p>Dans un rayon maximal de 10 km autour du domicile à l'exclusion de toute pratique sportive collective. Respect du couvre-feu.</p>

* Les disciplines de sports collectifs et de contact doivent être organisées sous forme de pratiques alternatives telles que proposé dans les protocoles des fédérations.
 ERP de type X : Établissement recevant du public couvert et clos
 ERP de type PA : Établissement recevant du public de plein air


 GOUVERNEMENT F R / INFO-COVID19


 0 800 130 000
Service gratuit



Nous nous tenons à votre disposition pour toute question